Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260710-07_07_2026_19-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 07 juillet 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. BERTHELOT, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, Mme DAUVERGNE, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
M. JAUMARD à M. BROUARD
Mme MESDON à M. NOZAY
M. ALIM à M. BRIMER
Mme FINAS à Mme DESMAS
Mme LE DOARE à M. GRZESKOWIAK

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **30 juin 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
07-07-2026-19

Rapporteur : M. Brouard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°07-04-2026-3 du Conseil Municipal du 07 avril 2026 portant délégation du conseil municipal à Madame la Maire,

Vous trouverez ci-après le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

- **Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les biens cadastrés :**

Référence cadastrale	Adresse	Date de renonciation
AL 439	28 rue des Capucines	22/06/2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260710-07_07_2026_19-DE

- **Décisions de la Maire:**

→ 29/05/2026 : Contrat de maintenance de la solution de captation audiovisuelle du conseil municipal

Un contrat de maintenance de la solution de captation audiovisuelle du conseil municipal est conclu avec ASTYDEME 17 rue de l'isle 35230 Saint Erblon aux conditions suivantes :
- Maintenance annuelle : 2 400,00 € HT

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er juillet 2026. Il peut être renouvelé chaque année avec une durée maximale de reconduction de 3 ans. La durée maximale du contrat ne peut excéder 4 ans.

→ 29/05/2026 : Contrat de location longue durée pour un véhicule de fonction

Il convient de remplacer le véhicule électrique Hyundai Kona, suite à des pannes répétées, dont le contrat de location arrive à échéance le 24 novembre 2026. Il est retenue l'offre N° 46281992 de la société MOBILIZE LEASE&CO par l'intermédiaire de la SCA La Défense- 300 rue de Fougères, Les Longs Champs, 35700 RENNES, pour la location d'un véhicule RENAULT Captur évolution full hybrid e-tech 160-25, aux conditions suivantes :
- Durée : 36 mois
- Kilométrage sur la période : 45 000 Km
- Montant mensuel des échéances : 425,68 € TTC (entretien inclus)

→ 03/06/2026 : Marché de travaux de peinture du patrimoine bâti de la ville de Mordelles

Un marché de réalisation de travaux de peinture du patrimoine bâti de la ville de Mordelles est conclu avec la société CADEC - 3 rue du Passavent ZAC Val d'Orson 35570 Vern-sur-Seiche. Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum annuel de 33 000 € HT, pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il est reconductible de manière tacite pour une durée de 1 an soit une durée maximale de 3 ans.

→ 09/06/2026 : Etude organisationnelle des services de la collectivité

Il convient d'adapter l'organisation des services municipaux aux orientations du nouveau mandat, il convient également de réaliser une étude organisationnelle des services qui permettra d'établir un état des lieux du fonctionnement des services, d'identifier les axes d'amélioration et de formuler des préconisations d'évolution des services. A cet effet, un contrat est conclu avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine - Village des Collectivités 1 avenue de Tizé Thorigné-Fouillard (35236).
Le montant de la prestation est de 14 647,50 € TTC et comprend les phases suivantes :
- Analyse documentaire et pré-diagnostic : 2 170 € TTC
- Recueil des perceptions et pratiques : 8 137,50 € TTC
- Diagnostic RH et organisationnel : 3 255 € TTC
- Co-construction du plan d'action : 1 085 € TTC

Une prestation d'accompagnement aux changements pourra être proposée en fin d'étude sur devis complémentaire. Le présent contrat se déroulera sur une période courant de juin 2026 à décembre 2026.

→ 10/06/2026 : Mission d'organisation et d'animation du séminaire élu.e.s / agents

L'équipe municipale souhaite présenter les orientations politiques du nouveau mandat aux services municipaux, à travers une journée de séminaire entre les élus et les agents communaux. Il convient de retenir l'agence Vox Operatio - 16, rue Louis Barthou, 35000 Rennes, pour la préparation et l'animation de la journée de séminaire élu.e.s - agents. Le montant de la prestation est de 4 410,00 € TTC et comprend les phases suivantes :
- Conception et préparation du séminaire (2,5 j) : 2 250 € TTC
- Animation du séminaire par 2 consultants : 2 160 € TTC

La journée de séminaire se déroulera le mercredi 23 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260710-07_07_2026_19-DE

→ 15/06/2026 : Contrat de maintenance du matériel de cuisine de la restauration scolaire
Un contrat de maintenance est conclu avec la société SBCP - 17 rue du Bocage 35520 La Chapelle-des-Fougeretz pour la maintenance des matériels de cuisine de restauration scolaire. Le montant de la prestation est de 1 055 € HT. Le contrat est conclu du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 avec prise d'effet au 15 juin 2026.

→ 15/06/2026 : Souscription aux options de connectivité à la téléalarme de l'ascenseur de l'école élémentaire de la Chesnaye
Un contrat est conclu avec la société OTIS Agence Bretagne Nord - 15 rue de l'Erbonière 29200 Brest, pour la souscription au service de connectivité pour la gestion des communications du système de téléalarme de l'ascenseur de l'école élémentaire de la Chesnaye. Le montant de l'abonnement annuel est de 180 € HT soit 216 € TTC. Le contrat est conclu pour une durée similaire à la durée du contrat de maintenance des ascenseurs de la Commune soit 4 ans.

→ 15/06/2026 : Diagnostic géotechnique suite à des désordres sur le complexe sportif Coubertin
Un contrat est conclu avec la société TECHNOSOL - 8 rue Léon Gaumont 44 700 ORVAULT pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique G5 sur le complexe sportif Coubertin. Le montant de la prestation est de 8 593 € HT soit 10 311,60 € TTC.

→ 15/06/2026 : Diagnostic de fissures suite à désordres sur le complexe sportif Coubertin
Un contrat est conclu avec la société SOCOTEC Immobilier Métropole Bretagne - 13 rue du Clos Courtel Le Noven 35510 Cesson-Sévigné, pour la réalisation d'un diagnostic instrumenté des fissures affectant le dallage de la salle de tennis de table et le soubassement Sud en face extérieure de cette salle et la mise en place de capteurs pour suivre l'évolution des fissures. Le montant de la prestation est de 6 505 € HT soit 7 806 € TTC et comprend les missions suivantes :
- Diagnostic instrumenté : 4 605 € HT soit 5 526 € TTC
- Monitoring structurel jauges connectées sur 12 mois : 1 900 € HT soit 2 280 € TTC.

→ 15/06/2026 : Vérifications périodiques réglementaires dans les ERP – lot n°1 installations électriques et des éclairages de sécurité
Un marché est conclu avec la société BUREAU VERITAS- 6 rue de la Carrière 35510 Cesson-Sévigné, pour la réalisation de vérifications périodiques réglementaires dans les établissements recevant du public et les locaux de travail pour le lot n°1 vérifications périodiques réglementaires des installations électriques et des éclairages de sécurité. Le montant du marché s'élève à 7 525 euros hors taxes soit 9 030 euros toutes taxes comprises. Le marché prend effet à compter du 1er juin 2026 et pourra être reconduit tacitement par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. La durée maximale du marché est fixée à 4 ans.

→ 15/06/2026 : Vérifications périodiques réglementaires dans les ERP – lot n°2 installations de chauffage et appareils de cuisson
Un marché est conclu avec la société BUREAU VERITAS- 6 rue de la Carrière 35510 Cesson-Sévigné, pour la réalisation de vérifications périodiques réglementaires dans les établissements recevant du public et les locaux de travail pour le lot n°2 vérifications périodiques réglementaires des installations de chauffage et des appareils de cuisson. Le montant du marché s'élève à 1 074 euros hors taxes soit 1 288,80 euros toutes taxes comprises. Le marché prend effet à compter du 1er juin 2026 et pourra être reconduit tacitement par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. La durée maximale du marché est fixée à 4 ans.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260710-07_07_2026_19-DE

→ 15/06/2026 : Vérifications périodiques réglementaires dans les ERP – lot n°3 ascenseurs et divers appareils d'élévation

Un marché est conclu avec la société BUREAU VERITAS- 6 rue de la Carrière 35510 Cesson-Sévigné, pour la réalisation de vérifications périodiques réglementaires dans les établissements recevant du public et les locaux de travail pour le lot n°3 vérifications périodiques réglementaires des ascenseurs et divers appareils d'élévation. Le montant du marché s'élève à 586,50 euros hors taxes soit 703,80 euros toutes taxes comprises. Le marché prend effet à compter du 1er juin 2026 et pourra être reconduit tacitement par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. La durée maximale du marché est fixée à 4 ans.

→ 15/06/2026 : Vérifications périodiques réglementaires dans les ERP – lot n°4 moyens de levage

Un marché est conclu avec la société BUREAU VERITAS-6 rue de la Carrière 35510 Cesson-Sévigné, pour la réalisation de vérifications périodiques réglementaires dans les établissements recevant du public et les locaux de travail pour le lot n°4 vérifications périodiques réglementaires des moyens de levage. Le montant du marché s'élève à 760,50 euros hors taxes soit 912,60 euros toutes taxes comprises. Le marché prend effet à compter du 1er juin 2026 et pourra être reconduit tacitement par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. La durée maximale du marché est fixée à 4 ans.

La Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&.-V.)

Armelle BILLARD